

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNÉE-Q-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-1145 - Montréal H2M 1Y8 – 514 388-8696

ASSEMBLÉE SYNDICALE SPÉCIALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 6 octobre 2011
Heure..... 14 h 15
LieuSALON DU PERSONNEL

PRÉSENCES - 138 personnes ont signé la feuille des présences

OUVERTURE - L'assemblée est ouverte à 14 h 25.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENCE DE L'ASSEMBLÉE

Michel Desmarais propose **Jean Karam**. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Acceptation des nouveaux membres
3. Informations
 - 3.1 Négociation de la lettre d'entente sur la mise en œuvre de la convention collective
 - 3.2 Grief sur la récupération des journées de grève
 - 3.3 Coupures budgétaires
4. Suites du mini-congrès
 - 4.1 Présentation – Comité École et société
 - 4.2 Discussion sur les propositions
 - 4.3 Décisions à prendre
5. Visite de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC)
6. Postes à combler sur des instances et comités

2. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Recommandation 1

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte les nouveaux membres ayant adhéré au SPECA depuis le 7 juin 2011 et dont les noms suivent : **Julie Côté** (Chimie), **Natalie Desrosiers** (Chimie), **Sylvain Ferland** (SPU), **Céline Varin** (Philosophie), **Hélène Leblanc** (Radio-oncologie), **Josiane Meloche** (Radio-oncologie), **René Villeneuve** (Géomatique), **Justine Granger** (Sciences sociales), **Geneviève Blais** (Histoire de l'art), **Abdelouahab Arouche**, (Mathématiques), **Marilyse Julien** (Mathématiques), **Raphaël Rebelo** (Mathématiques), **Sabrina Carvonis** (Éducation physique), **Pascale Landry** (TAJ) **Marise Larivière** (TAJ), **Julie Tremblay** (Infographie), **Nicole Lizotte** (Graphisme) **Émilie René-Véronneau** (Graphisme), **Marc Blondin** (Français), **Louise-Anne Papineau** (Médecine nucléaire - Électrophysiologie médicale).

Proposée par Sylvain Beausoleil

Appuyée par Lucie Paradis

Adoptée à l'unanimité

3. INFORMATIONS

3.1 Négociation de la lettre d'entente sur la mise en œuvre de la convention collective

Denise Poirier explique que la nouvelle convention collective implique une nouvelle lettre d'entente. Elle explique le mandat du Comité de négociation (recommander une nouvelle lettre d'entente pour la convention

collective 2010-2015). Des sous-comités seront formés au besoin, entre autres un sur la tâche.

La lettre d'entente sur la mise en œuvre de la convention collective a une lourde incidence sur nos conditions d'enseignement : parmi les aspects couverts, il y a la représentation des enseignants au Conseil d'administration, l'arrangement local à la Commission des études, certaines dispositions particulières concernant la tâche, les dépassements de CI, les libérations syndicales, les mesures de protection des MED, l'aide aux enseignements, etc.

En ce qui concerne l'orientation, l'exécutif s'est penché sur le contenu actuel de la lettre d'entente, avec l'aide des membres qui siègent au C.R.T. L'exécutif en est à établir les implications et la pertinence de celle-ci.

L'échéancier proposé par la partie patronale pour proposer une lettre d'entente est le 16 décembre prochain, mais nous avons jusqu'au 15 février 2012 pour la faire entériner pour qu'elle soit appliquée à la tâche de 2012-2013.

3.2 Grief sur la récupération des journées de grève

Alain Long résume la question de la récupération des journées de grève. En 2005, le personnel enseignant du Collège Ahuntsic a connu 5 jours et demi de grève. Les enseignants ont repris ces jours de grève mais n'ont pas été payés. Le Syndicat a donc déposé un grief collectif; celui-ci ayant été gagné. Le Collège est allé en Cour supérieure pour une révision judiciaire et a perdu. Il a fait une proposition de paiement au Syndicat, proposition qui était largement en-deçà de ce à quoi on s'attendait. On ne payait seulement que les heures de cours, de stages, de laboratoires et ateliers, uniquement pour les enseignants qui en avaient à leur horaire au moment des journées de grève. Le Syndicat a refusé et a demandé à l'arbitre Fortin, qui cette fois a été favorable à la position du Collège. Nous sommes allés en révision judiciaire, ce qui fut rejeté.

Le SPECA et la FNEEQ sont allés en appel, et nous avons gagné le droit d'être entendus en appel le 26 mai 2011. Le juge de la Cour d'appel considérant le dossier trop judiciaire, il a donc suggéré qu'on aille en médiation plutôt qu'aller en appel. Si la médiation échoue, le SPECA peut toujours aller en appel. Le 9 août 2011, la demande de médiation a été faite. Le 16 septembre 2011, il a été confirmé que nous irions en médiation, mais celle-ci irait au 18 janvier 2012. L'exécutif a une rencontre stratégique de prévue le 17 octobre prochain avec des avocats de la FNEEQ et de la CSN.

3.3 Coupures budgétaires

Alain Long explique la question des coupures. Des coupures additionnelles de 30 millions de dollars ont été annoncées dans les cégeps par le gouvernement Charest. Il s'agit de la deuxième coupure dans la même année, et celle-ci a lieu alors que l'année scolaire est commencée. Les syndicats et la Fédération des cégeps l'ont dénoncé fortement. La direction a rencontré toutes les instances du Collège. La coupure devait être proportionnelle aux surplus (soldes de fond) de chaque collège mais elle sera finalement paramétrique (déterminée selon la taille du collège). La Fédération des cégeps a invité les CA des collèges à écrire une lettre dénonçant les coupures, ce que le CA du Collège Ahuntsic a fait.

Localement, la coupure budgétaire du mois de mai a été absorbée par les surplus du Collège. La coupure actuelle pourrait vraisemblablement être absorbée par les surplus, sans que les services ne soient touchés.

4. SUITES DU MINI-CONGRÈS

Philippe de Grosbois revient sur les différentes étapes qui ont mené à la production des propositions découlant du mini-congrès. Le 3 juin 2010, l'assemblée syndicale avait adopté une proposition mandatant le Comité École et société et l'exécutif d'organiser un mini-congrès ayant pour but de revoir nos pratiques et orientations. Tout au long de l'année 2010-2011, des rencontres ont eu pour but d'organiser ledit mini-congrès. Des textes ont été publiés dans le Speca-Hebdo, une tournée des départements a été effectuée.

Le mini-congrès s'est tenu le 31 mai 2011. Suite à cela, les animateurs et secrétaires des ateliers de ce mini-congrès ont produit un document qui synthétise les principales propositions issues de ces ateliers.

Le 7 juin 2011, l'assemblée syndicale a adopté une recommandation selon laquelle le Comité École et société

formulerait des recommandations à partir du rapport du comité synthèse, et que l'exécutif convoquerait une assemblée générale au début de la session automne 2011 pour en disposer.

Recommandation 2

Attendu qu'un Comité des délégués syndicaux fait déjà partie des Règlements du SPECA (Article 36 h);

Attendu la nécessité de partager l'expertise et de développer davantage les communications entre les départements;

Attendu l'importance de favoriser le dialogue entre l'exécutif et les membres;

Il est proposé

Que la présente assemblée syndicale relance le Comité des délégués syndicaux;

Que la présente assemblée invite les membres du Syndicat réunis en départements à élire dès que possible deux enseignants (1 délégué et 1 substitut) pour les représenter de manière intérimaire en 2011-2012;

Que ce comité intérimaire se dote d'un mode de fonctionnement temporaire et étudie, en collaboration avec l'exécutif, la composition et le mandat du Comité des délégués syndicaux ainsi que ses liens avec les autres instances du SPECA;

Que ce comité fasse rapport lors d'une assemblée générale à l'hiver 2012, laquelle pourra disposer des recommandations du comité intérimaire;

Que l'exécutif soit mandaté pour obtenir, de la partie patronale, une libération horaire à la session d'hiver 2012 pour les délégués syndicaux intérimaires.

Proposée par Luc Poitras
Appuyée par Sylvain Beausoleil
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 3

Que le Comité École et société soit chargé d'organiser une ou plusieurs activités par année (conférences, débats-midi, journées de réflexion, projections de films, ateliers de formation, etc.), en priorisant un thème déterminé par les membres à l'assemblée de fin d'année;

Que ce Comité soit ouvert à tous les membres et placé sous la responsabilité d'un membre de l'exécutif;

Que le thème retenu pour 2011-2012 soit communiqué dans les plus brefs délais par l'exécutif du SPECA, après avoir consulté les membres dans la présente assemblée et par courriel;

Parmi les thèmes abordés pourraient notamment figurer: la précarité, la conciliation travail-famille, la transformation de la population étudiante, les enjeux pédagogiques, le droit à l'éducation et la défense des services publics, la gratuité scolaire, l'éthique et les TIC, l'évolution du syndicalisme.

Proposée par Chantal Deslauriers
Appuyée par Jean-Pierre Brière

Amendement

Il est proposé d'ajouter un attendu à la proposition : « Attendu que le Comité École et société a pour mandat de fournir des analyses qui enrichissent la réflexion des membres et de l'exécutif sur les problématiques et les enjeux actuels ou nouveaux en éducation; »

Proposé par Stéphane Gill
Appuyé par Raphaël Rebelo
Adopté à l'unanimité

La proposition principale amendée est **adoptée à l'unanimité**.

La proposition adoptée se lit donc comme suit :

Attendu que le Comité École et société a pour mandat de fournir des analyses qui enrichissent la réflexion des membres et de l'exécutif sur les problématiques et les enjeux actuels ou nouveaux en éducation;

Que le Comité École et société soit chargé d'organiser une ou plusieurs activités par année (conférences,

débats-midi, journées de réflexion, projections de films, ateliers de formation, etc.), en priorisant un thème déterminé par les membres à l'assemblée de fin d'année;

Que ce Comité soit ouvert à tous les membres et placé sous la responsabilité d'un membre de l'exécutif;

Que le thème retenu pour 2011-2012 soit communiqué dans les plus brefs délais par l'exécutif du SPECA, après avoir consulté les membres dans la présente assemblée et par courriel;

Parmi les thèmes abordés pourraient notamment figurer: la précarité, la conciliation travail-famille, la transformation de la population étudiante, les enjeux pédagogiques, le droit à l'éducation et la défense des services publics, la gratuité scolaire, l'éthique et les TIC, l'évolution du syndicalisme.

Philippe de Grosbois propose l'ouverture d'une plénière de 15 minutes pour discuter du thème à prioriser en 2011-2012. Celle-ci se termine après quelques minutes. Philippe de Grosbois précise qu'il y aura également une consultation par courriel dans les prochains jours.

Recommandation 4

Que l'exécutif du SPECA organise, selon les besoins, des sessions de formation sur des thèmes parmi les suivants: les structures syndicales et les procédures en assemblée, la répartition des ressources et la tâche, la convention collective, la structure interne du Collège, la précarité et la permanence, etc.

Proposée par Lucie Paradis
Appuyée par Johanne Castonguay
Adoptée à l'unanimité

Recommandation 5

Que le SPECA accorde une importance particulière aux luttes reliées à l'éducation et à sa défense :

- valorisation du métier d'enseignant;
- qualité de l'enseignement dans le réseau public;
- droit à l'éducation au Québec et dans le monde;
- universalité de l'accès financier aux études collégiales et universitaires;

Que le SPECA inscrive ces luttes dans la perspective d'un combat plus large pour une plus grande justice sociale;

Que l'exécutif du SPECA étudie les politiques d'appui financier aux luttes mises en place par le SPECA et soumette aux membres un bilan et une mise à jour de ces politiques lors d'une assemblée ultérieure.

Proposée par Michel Desmarais
Appuyée par François Journault

Amendement

Il est proposé d'ajouter un item aux luttes reliées à l'éducation : « Développement et promotion d'une vision sociale de l'éducation ».

Proposé par Stéphane Gill
Appuyé par Nicola Grenon
Adopté à l'unanimité

La proposition principale amendée est **adoptée à l'unanimité**.

La proposition adoptée se lit donc comme suit :

Que le SPECA accorde une importance particulière aux luttes reliées à l'éducation et à sa défense :

- valorisation du métier d'enseignant;
- qualité de l'enseignement dans le réseau public;
- droit à l'éducation au Québec et dans le monde;
- universalité de l'accès financier aux études collégiales et universitaires;
- développement et promotion d'une vision sociale de l'éducation.

Que le SPECA inscrive ces luttes dans la perspective d'un combat plus large pour une plus grande justice

sociale;

Que l'exécutif du SPECA étudie les politiques d'appui financier aux luttes mises en place par le SPECA et soumette aux membres un bilan et une mise à jour de ces politiques lors d'une assemblée ultérieure.

Recommandation 6

Que l'exécutif du SPECA transmette le lien du SPECA-hebdo par courriel lors de sa publication;

Que l'exécutif laisse des copies papier du SPECA-hebdo à la disposition des membres au local du SPECA et dans chacun des départements.

Proposée par Éric Athlan
Appuyée par Pascale Charest

Amendement

Il est proposé d'ajouter « qui le désirent » à la fin de la seconde phrase. Les proposeurs acceptent d'intégrer ces mots à la proposition principale.

La proposition principale amendée **est adoptée à l'unanimité** et se lit comme suit :

Que l'exécutif du SPECA transmette le lien du SPECA-hebdo par courriel lors de sa publication;

Que l'exécutif laisse des copies papier du SPECA-hebdo à la disposition des membres au local du SPECA et dans chacun des départements qui le désirent.

Philippe de Grosbois fait la lecture d'un avis de motion.

Avis de motion

Conformément aux dispositions de l'article 49 des Règlements du syndicat, avis de motion est donné afin de modifier comme ci-dessous l'article 16a) des Règlements du SPECA. Cette proposition sera discutée lors de l'assemblée générale du 3 novembre 2011.

Que l'Article 16 a) des Règlements du SPECA se lise comme suit :

« a) Réunions régulières

La convocation des réunions régulières de l'assemblée générale est envoyée sur papier au casier personnel de chaque membre au moins trois (3) jours ouvrables avant la date fixée pour sa tenue. L'ordre du jour doit y être inclus.

À moins de circonstances particulières, les documents pertinents sont distribués, sur papier ou par courriel, au moins 3 jours ouvrables avant la date fixée pour la tenue de l'assemblée.

Dans le cas des bilans annuels, ceux-ci sont distribués, sur papier ou par courriel, au moins 5 jours ouvrables avant la date fixée pour la tenue de l'assemblée.

L'exécutif veille à concilier la protection de l'environnement et la juste diffusion de l'information dans la remise de documents sous forme papier ou virtuelle. »

5. VISITE DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Denise Poirier explique ce qu'est la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC). La CÉEC date de la réforme Robillard qui décentralisait le réseau collégial et accroissait l'autonomie des cégeps. La CÉEC était présente pour évaluer la PIEA. On a accepté en mars dernier, en assemblée générale, de recevoir la CÉEC, dans la mesure où le temps que cela exige des enseignants soit minimal. Il y a effectivement réduction des efforts demandés : il y aura vraisemblablement deux rencontres, une avec les RCD et une avec les enseignants particulièrement intéressés par les épreuves-synthèses et les évaluations finales de cours.

6. POSTES À COMBLER SUR DES INSTANCES ET COMITÉS

Josée Déziel explique qu'il y a trois postes à combler.

Conseil central du Montréal métropolitain

Nicola Grenon se propose comme délégué officiel et est élu par acclamation.

Comité de veille interculturelle

Catherine Allen se propose et est élue par acclamation.

Comité Santé et sécurité

Josée Déziel propose **Alain Long** comme substitut. Il accepte et est élu par acclamation.

Levée de l'assemblée : l'assemblée est levée à 16 h 15.

Adopté le : _____

Présidente

Secrétaire